Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Jeudi 6 Octobre 2022
Orangerie de Thoiry

Le Jeudi 6 Octobre 2022 à 19h15, dans l'orangerie de Thoiry, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Ingéniery sous la présidence de Patrick Stefanini.

L'ordre du jour en était : la modification des statuts d'Ingéniery.

Etaient présentes les personnes mentionnées sur la feuille annexée.

Le Président accueille :
Le Vicomte de la Panouse et le remercie pour son accueil,
La Sénatrice Sophie Primas,
François Moutot, le Maire de Thoiry,
Magali Mejean, élue Maire de Marcq en avril 2022.

Il désigne Jean-Claude Langlois, Maire de Jumeauville, secrétaire de séance.

Les pouvoirs :

Clarisse Demont à Patrick Stefanini
Olivier Lebrun à Pauline Winocour-Lefèvre
Grégory Garestier à Philippe Benassaya
Adriano Ballarin à Sabine Olivier
Dominique Nicco à Jacques Chaumette.

Le Président informe l'assemblée qu'Ingéniery a été saisi par plusieurs collectivités, ainsi que par des syndicats de communes à vocation unique, dont la plupart des communes sont déjà membres d'Ingéniery, et qui souhaitent adhérer.

Il rappelle que les collectivités entrent dans une période compliquée et que la mission d'Ingéniery est plus que jamais d'être aux cotés des communes rurales dans ces conditions économiques et financières difficiles où leur capacité de financement diminue.

Aujourd'hui les demandes des communes portent sur l'énergie et l'environnement.

Ingéniery va répondre à cette demande en se déployant sur ces 2 secteurs.

Dans le domaine de l'énergie, en s'orientant sur la rénovation énergétique, la modernisation de l'éclairage public et le passage au LED. Une expérience est par ailleurs menée dans 13 communes du canton de Bonnières et sera généralisée si les résultats sont satisfaisants. Elle consiste à :

- fournir aux communes rurales, un véhicule électrique destiné avant tout aux personnes du RSA, aux agents des communes.
- poser des bornes électriques et ombrières qui produiront de l'énergie et dont les bénéfices iront aux communes.

L'action dans le domaine de l'environnement consistera notamment à mettre à la disposition des communes un personnel en insertion qui sera formé et encadré pour entretenir les cimetières, nettoyer les espaces verts, et en recensant les espaces verts pouvant être aménagés avec une aide financière.

Pour ce faire il faut modifier les statuts. La 1ère modification a eu lieu en 2015, la seconde en 2021.

Le Président rappelle la volonté du département d'être aux cotés des communes rurales en matière d'investissement et de les aider à trouver les financements les plus complets. Ingéniery est non seulement une agence technique mais aussi une agence financière.

La maire d'Orvilliers s'interroge sur le nouveau seuil limite de 6.000 habitants et sur la venue des syndicats qui apportera un volume de travail important à Ingéniery.
Le directeur explique qu'Ingéniery recrute et que cette absorption se fera harmonieusement.

Le Président indique être très attentif au respect des délais lors de ses tournées sur le terrain. Il est primordial de conserver la qualité d'Ingéniery et il a demandé au Directeur de veiller tout particulièrement à la prise en compte des besoins des communes rurales.

L'essentiel des modifications des statuts portent sur les articles :
2 qui précise les missions d'Ingéniery,
5 qui clarifie les modalités d'adhésion,
8 qui clarifie les modalités d'intervention.

Le Président soumet au vote la délibération.
2 personnes s'abstiennent, (Mme Marie-Christine CHAVILLON, Maire d'Auteuil-le-Roi et François MOUTOT, Maire de Thoiry).
La délibération est adoptée à la majorité absolue.

Sans remarque ni question, la séance est levée à 19h45.

Thoiry, le 6 Octobre 2022

Le Président d'Ingéniery
Patrick Stefanini